

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX**  
**N° 36 – 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 5 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

**Étaient présents à la séance :** AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint au Maire*, PACALET Nadine, GONCALVES Régine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, GRIMBERT Sylvain, GIRAUD Fanny, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

**Était absente et excusée :** ARISTON Agnès qui a donné pouvoir à CORNAND Christine.

Quorum : 8

TEMPIER Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.**

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.

La commission finances s'est réunie pour étudier les différentes demandes de subventions des associations.

La commission propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2026, une subvention d'un montant de 100 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **Approuve** l'attribution pour l'année 2026 d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière d'un montant de 100 euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire à verser la somme allouée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,  
Nathalie TEMPIER

Date de publication sur le site internet :

10 JUIN 2026